

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 1-2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Bourses pour étudiants-travailleurs

La Société Philips met des bourses d'études à disposition d'étudiants-travailleurs et d'étudiantes-travailleuses suisses en sciences économiques et en sciences techniques (y compris physique appliquée et mathématiques appliquées) abordant leurs examens finals. Elles ont pour but d'alléger matériellement la préparation de ces examens.

Ces bourses sont destinées cette année à des étudiants-travailleurs ayant accompli leur scolarité dans les cantons de Fribourg, de Glaris, du Jura, de Nidwald, d'Obwald, de Schwytz, du Tessin, d'Uri ou du Valais et qui poursuivent actuellement leurs études à l'une des écoles universitaires suivantes: Universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich, EPF Lausanne, EPF Zurich, Ecole supérieure pour les sciences économiques et sociales St-Gall. Les bénéficiaires seront désignés par une commission des bourses d'études composée de deux professeurs suisses et d'un membre de l'organisation Philips.

Les étudiants-travailleurs et étudiantes-travailleuses remplissant les conditions sont invités à demander jusqu'au 22 février 1985 au plus tard une formule de candidature auprès de Philips SA, Commission des bourses d'études, case postale, 8027 Zurich.

Bourses d'études de l'Académie suisse des sciences techniques

Grâce à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FN), l'Académie suisse des sciences techniques (ASST) est en mesure d'offrir, pour 1985/86, à deux jeunes ingénieurs praticiens, une *Bourse d'étude et de recherche d'un an à l'étranger*. Pour pouvoir poser sa candidature, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes:

- avoir terminé des études d'ingénieur ou de chimiste;
- avoir travaillé, depuis deux ans au moins, dans la pratique;
- être de nationalité suisse ou être domicilié en Suisse;
- être âgé de moins de 35 ans au moment où débute le séjour à l'étranger.

Cette bourse a pour objectif de donner au candidat ayant un *but* et un *sujet* de recherche précis le moyen de parfaire ses connaissances professionnelles et scientifiques à l'Université étrangère — de son choix — disposée à le recevoir. Dans la demande, il est indispensable de préciser le sujet de la recherche ainsi que l'Université ou le laboratoire à même d'admettre le candidat. Une lettre d'invitation ou d'acceptation de cette Université/de ce laboratoire est également requise. Les montants alloués dépendent des charges de famille et du pays

d'accueil. Ils permettent au boursier de consacrer l'entier de son temps à la recherche. Les demandes seront effectuées sur les formulaires adéquats *avant le 18 mars 1985* à l'ASST, case postale, 8034 Zurich.

Prix d'encouragement du Pool Automatik suisse

Le Pool Automatik suisse (SAP) consacrera 20 000 francs à récompenser les meilleurs travaux de licence ou de diplôme dans les domaines de l'automatisation, de l'électronique industrielle, de la technique des mesures, de la régulation et de la commande, des télécommunications et de l'analyse.

Ces travaux devront avoir été présentés en allemand, en français, en italien ou en anglais dans une Haute Ecole ou une ETS suisse après le 1^{er} janvier 1983. Les lauréats se partageront les prix suivants:

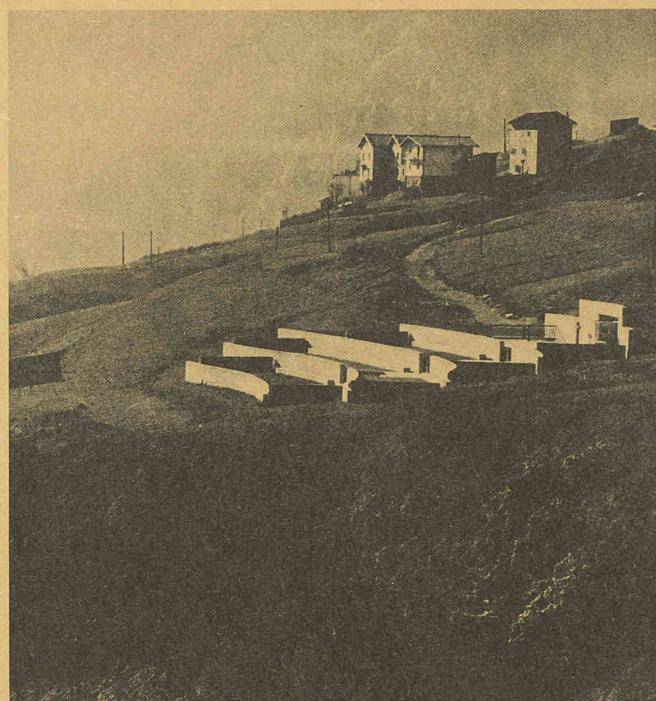
- 1^{er} rang : 1 prix de 7000 francs
 - 2^{er} rang : 1 prix de 5000 francs
 - 3^{er} rang : 1 prix de 3000 francs
 - 4^{er} rang : 3 prix de 1000 francs
 - 5^{er} rang : 4 prix de 500 francs.
- Les travaux sont à remettre par les candidats et leurs directeurs de travaux, accompagnés d'une formule spéciale, au secrétariat du SAP, qui fournira tout renseignement utile, jusqu'au 31 décembre 1985.

Pool Automatik suisse (SAP)
Bleicherweg 21
Case postale 5272.
8022 Zurich
Tél. 01/202 59 50

Richard Quincerot et les concours

Le 4 décembre dernier, devant une salle bien remplie de confrères, le professeur Richard Quincerot a parlé, au Casino de Montbenon, de ses recherches sur les concours de 1860 à 1930.

Mettant l'accent sur le prestigieux concours de la SDN à Genève (plus de 400 concurrents!), il s'attacha à démontrer par une lecture à trois niveaux différents, que rien n'avait réellement évolué dans le domaine des concours; il releva qu'à l'époque du Prince, le fait que le jury était constitué par l'Académie rendait le côté perfectible du standard plus aisément; de nos jours, les jurys se font et se défont à chaque concours, ils ne peuvent donc exercer une action en profondeur sur l'évolution de l'architecture. Au cours du débat qui suivit, plusieurs questions intéressantes furent soulevées, mais aussi quelques antennes de la part des traumatisés du concours de Nyon; cependant, il faut reconnaître que la correction la plus grande a plané sur ces débats; le mérite en revient sans conteste à l'invité de la soirée, qui développa de façon convaincante son étude; signalons que plusieurs confrères genevois avaient fait le déplacement, ainsi que le prési-



Cimatière de Erto (1970-1972), archit. Gresler/Varnier.

Actualité

La LPP — en bref (5)

Les prestations assurées

Dans le cadre de la LPP, l'avoir de vieillesse — qui provient des bonifications de vieillesse, des prestations en cas de libre passage et des intérêts — forme la base pour la détermination aussi bien des prestations de vieillesse que des

François Neyroud

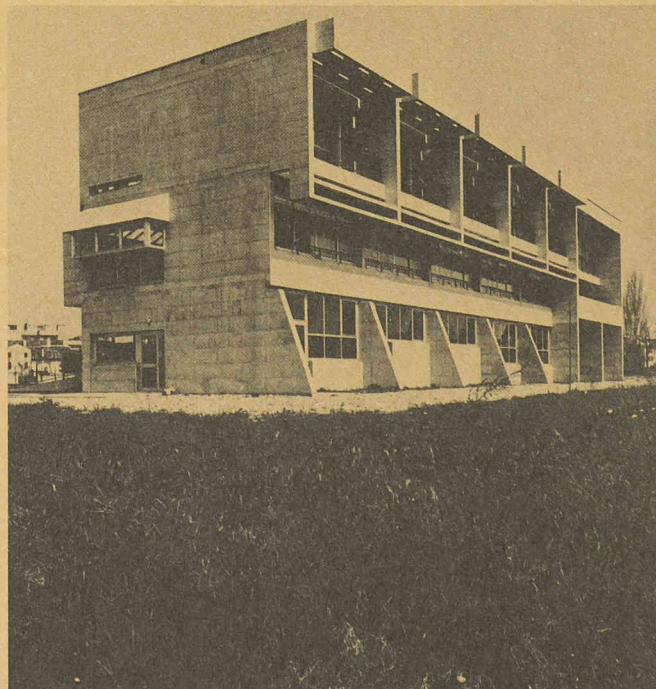
EPFL

Expositions

6 au 20 février 1985 *Glaucio Gresler et Silvano Varnier*.

Ecole d'architecture de l'EPFL, avenue de l'Eglise-Anglaise 12, Lausanne.

¹ Voir IAS n° 19, du 13 sept. 1984, p. 307, n° 21, du 11 oct. 1984, p. B 89, n° 25, du 6 déc. 1984, p. 428, et n° 26, du 20 déc. 1984, p. B 115.



Maison des étudiants à Codroipo (1973-1979), archit. Gresler/Varnier.

prestations en faveur des survivants et des invalides. Ont droit à une *rente de vieillesse* les hommes ayant 65 ans révolus, les femmes ayant 62 ans révolus ; pour autant que le règlement le prévoit, une mise à la retraite anticipée est toutefois aussi possible, moyennant une adaptation des prestations. L'importance de la rente de vieillesse dépend de l'avoir de vieillesse accumulé et se calcule sur la base d'un taux de conversion fixé par le Conseil fédéral (7,2%). Un retraité a par ailleurs droit à une *rente pour enfants de retraité* de 20% de la rente de vieillesse pour chaque enfant n'ayant pas encore 18 ans, qui poursuit son éducation ou qui est invalide aux deux tiers au moins.

Le droit de bénéficier d'une *rente d'invalidité* est déterminé par les conditions de l'AI ; en ce qui concerne la caisse de prévoyance SIA - UTS - FAS - FSAI et à part la libération des primes, des prestations sont versées déjà après six mois. Pour le calcul de la rente d'invalidité, le capital de vieillesse accumulé jusqu'au début du droit à la rente est complété par la somme des bonifications de vieillesse pour les années manquantes jusqu'à l'âge de la retraite, étant entendu que le taux de conversion de 7,2% est également appliqué. Dans les mêmes conditions que pour la rente de vieillesse, les bénéficiaires de rentes d'invalidité ont droit à une *rente pour enfant d'invalidité* de 20% de la rente d'invalidité.

En ce qui concerne la prévoyance en faveur des survivants, une *rente de veuve* (60% de la rente d'invalidité ou de vieillesse entière ; 66,7% par la caisse de prévoyance professionnelle) et une *rente d'orphelin* (par enfant : 20% de la rente d'invalidité ou de vieillesse entière) sont versées. Les conditions pour l'épouse survivante sont réglées de la même façon que pour l'AVS et le droit à la rente d'orphelin dépend des mêmes conditions que pour les rentes pour enfants de retraités ou enfants d'invalides. La caisse de prévoyance pour les professions techniques octroie encore aux survivants, à titre de prestation supplémentaire allant au-delà de la LPP, un capital en cas de décès s'élevant à une rente annuelle.

Caisse de prévoyance
SIA - UTS - FAS - FSAI
Secrétariat, Schauplatzgasse 21
3001 Berne, tél. 031/220382.

Mario Botta et l'approche du domaine batik...

Répondant à l'invitation du graveur Pietro Sarto et de Pierre Keller, professeur de dessin et sculpteur, Mario Botta est venu présenter au Gymnase du Bugnon une conférence sur le thème « Architecture et territoire ». Après avoir constaté que, dans les années 60, l'élan futuriste de l'humanité se manifestait davantage dans la conquête de la lune que dans la recherche d'amélioration du logement, Mario Botta défendit l'idée que l'architecture



doit être considérée comme un phénomène collectif social, et qu'il convenait dès lors de donner à l'homme des maisons caractéristiques, intégrées dans leur contexte, en harmonie avec l'aménagement du lieu et l'héritage culturel de la région. Mario Botta démontre à son auditoire comment il joue et jongle avec la lumière, comment il favorise le dialogue entre l'extérieur et l'intérieur, entre la terre et le ciel : dialogue cosmique favorisant la communication.

Trop rares sont les conférences d'architectes hors du cercle de l'école pour que nous ne mentionnons pas celle-là ; plus rares encore sont celles s'adressant aux « décideurs en devenir » et qui sont reprises par la presse quotidienne ! Enfin, Botta soigne toujours son image de marque : à l'issue de la conférence, on vendait des pull-overs avec une axonométrie du maître ! Comme disait mon copain, tout le monde a besoin de publicité, les églises ont bien des cloches !

François Neyroud

UIA

Prix UIA 1984 - Rapport du jury

Paris, les 11, 12, 13 octobre 1984

Le jury international était composé de A. Belokogne (URSS), J. Glusberg (Argentine), K. Kikukawa (Japon), R. Taillibert (France). Il était placé sous la présidence de P. Murray, vice-président de la Région I de l'UIA, et s'est réuni à Paris, au Secrétariat général de l'UIA, du 11 au 13 octobre 1984. Quatre prix et cinq mentions honorables ont été attribués comme suit :

Prix UIA pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire, à la mémoire de Sir Patrick Abercrombie, premier président de l'UIA.

Ce prix a été décerné conjointement à Hans Blumenfeld (Canada) et Lucio Costa (Brésil) en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au déve-

loppe de l'urbanisme de ce siècle.

Une mention honorable a été attribuée au programme de l'AIA consacré à l'assistance en matière de design urbain. Ce programme est une solution inventive par laquelle la profession architecturale contribue au développement des établissements humains et met l'accent sur l'engagement futur des architectes dans ce domaine très important.

Prix UIA pour l'amélioration de la qualité des établissements humains, à la mémoire de Sir Robert Matthew, ancien président de l'UIA.

Ce prix a été décerné à Charles Correa (Inde), pour l'éminence de ses réalisations dans le cadre du développement des établissements humains en Inde.

Une mention honorable a été attribuée à Jozsef Kerenyi (Hongrie) pour son remarquable travail de restauration et de développement de la ville de Kecskemet.

Prix UIA pour la technologie appliquée à l'architecture, à la mémoire d'Auguste Perret.

Ce prix a été décerné à Joao Baptista Vilanova Artigas (Brésil), pour l'usage qu'il a su faire de la technologie appliquée au domaine de l'architecture. Depuis de nombreuses années, il est, au Brésil et en Amérique du Sud, le pionnier de l'application des technologies de pointe au bâtiment, et de l'adaptation de la technologie aux moyens disponibles pour son application.

Une mention honorable a été attribuée à Norman Foster (Royaume-Uni), pour l'utilisation qu'il fait des technologies de pointe dans le processus de construction.

Prix UIA de la critique ou de l'enseignement de l'architecture, à la mémoire de Jean Tschumi, ancien président de l'UIA.

Ce prix a été décerné au Docteur honoris causa, Julius Posener (RFA) pour sa contribution positive à l'analyse et à la critique architecturale.

Une mention honorable a été décernée à Ilia Guéorguievitch Leja-

va (URSS) pour sa contribution à l'enseignement de l'architecture en Union soviétique. Le jury a tenu à notifier en particulier sa capacité à conduire et à motiver ses étudiants à prendre part avec succès à plusieurs concours internationaux.

Une mention honorable a été décernée à Yukio Futagawa (Japon), pour son œuvre orientée vers le développement de la critique architecturale ainsi que pour sa contribution à l'Art photographique architectural.

Congrès

Mécanique de la rupture

Bâle, 12-13 février 1985

L'Association suisse pour l'essai des matériaux (SVMT) organise dans les locaux de Ciba-Geigy une journée d'études avec la participation de son homologue allemande. Les thèmes centraux en seront :

- rupture à haute température ;
- méthodes numériques.

Renseignements et inscriptions : M. Prodan, dr. ès sc. techn., c/o Motor-Columbus, dép. NS, 5401 Baden ; R. Kieselbach, dr. ès sc. techn., LFEM, dép. 123, 8600 Dübendorf.

Direction de projet

Genève, 20 au 22 février 1985

Organisé par l'IOI¹, ce séminaire se tiendra à l'Hôtel du Rhône. La notion de « projet » implique nécessairement un ensemble important et unique d'extrême complexité. C'est pour cette raison que l'intervention d'une « direction de projet » s'impose. Le « directeur de projet » devra donc disposer d'une très grande gamme de connaissances et d'expériences professionnelles à laquelle s'ajoutera un sens de la rentabilité très prononcé. De plus, le directeur en question saura guider et motiver et, s'il y a lieu, surmonter les conflits.

But du séminaire

Les participants apprendront à évaluer la nécessité de la mise en marche d'un projet et à définir le genre d'organisation et les qualités de « directeur de projet ».

Ce directeur devra avant tout déterminer les « objectifs » du projet. Il s'appliquera à planifier, organiser et contrôler le déroulement des opérations, principalement à maîtriser la question des coûts et délais. Le participant fera la connaissance de méthodes lui permettant d'identifier, évaluer et choisir les meilleures solutions. Confronté à la notion très décisive de « rentabilité », il sera à même de juger le projet dans son ensemble.

Exposés et exercices pratiques lui apprendront à éviter ou évincier tous conflits. Toutefois, la « mé-

¹Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Zürichbergstrasse 18, 8028 Zurich.

thode de direction de projet» restera toujours le thème central du séminaire.

Le séminaire s'adresse aux cadres de l'entreprise publique ou privée, déjà ou prochainement engagés dans un projet de haute complexité ainsi qu'à tous ceux qui sont ou seront bientôt «directeurs de projet». Les directeurs de longue date auront la possibilité de compléter leurs connaissances de base ou d'élargir leurs vues grâce aux discussions envisagées.

Un choix d'exposés dûment équilibré, discussions, exemples et cas pratiques dans les domaines «construction», «organisation/informatique» et «développement d'un nouveau produit», assureront une vue d'ensemble complète et pratique. L'effet didactique du séminaire sera intensifié grâce à l'expérience personnelle et la collaboration active des participants.

C'est pour cette raison que l'on insistera sur l'aspect «travail d'équipe», soit l'étude approfondie de cas pratiques en groupe. Les problèmes et conflits que présentent de tels exercices sont extrêmement instructifs.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 21 janvier à l'IOI, case postale, 8028 Zurich.

Les Sixièmes Journées du droit de la construction

Fribourg, 12-14 mars 1985

Depuis 1975, l'Université de Fribourg réunit tous les deux ans des juristes et des praticiens venant de tous les domaines et de toutes les parties du pays. *Les Sixièmes Journées 1985* auront lieu en allemand les 12 et 13 mars, et en français les 14 et 15 mars. Elles s'adressent à tous ceux — juristes et non-juristes — qui intéressent les problèmes de la construction, comme juges, avocats, entrepreneurs, architectes, ingénieurs, assureurs, banquiers, etc. Tout a été mis en œuvre pour offrir à nouveau un programme varié, touchant autant le droit public que le droit privé. Trois thèmes occupent la première journée. On commencera par déterminer la position juridique de la direction des travaux, de ses relations avec le maître et les entrepreneurs, ce qui permettra d'aborder quelques questions délicates (les pouvoirs de représentation de l'architecte et de l'ingénieur, la solidarité avec l'entrepreneur, la responsabilité pour les dépassements de devis). On passera ensuite aux droits que peuvent invoquer les voisins selon le droit public et le droit privé, lors de l'élaboration des plans et de l'exécution des travaux. On terminera par l'examen des problèmes que pose le procès lié à la construction: la conservation des preuves, les expertises, l'arbitrage, la procédure, etc.

La seconde journée est entièrement réservée aux nouveautés du droit public et du droit privé de la construction. On présentera la loi sur la protection de l'environnement, qui entrera prochainement en vigueur et qui aura une grande influence en la matière. On brossera ensuite un tableau des décisions les plus importantes qui ont été récemment rendues en jurisprudence, dans les domaines public et privé. L'après-midi sera enfin réservé aux nouveaux règlements 102 et 103 de la SIA, dont le texte définitif a maintenant été approuvé; il s'agira de présenter les points les plus importants, de les analyser de manière critique et de les comparer aux solutions de rechange que proposent des maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Finance d'inscription: Fr. 255.—. Afin de maintenir un contact régulier avec notre Séminaire, tous les participants recevront ensuite gratuitement pendant deux ans (1985/1986) la revue *Droit de la construction - Baurecht*.

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 15 février 1985): Séminaire pour le droit de la construction, Université de Fribourg, 1700 Fribourg.

L'acier dans le bâtiment

Luxembourg, 9-11 septembre 1985

L'AIPC (Association internationale des ponts et charpentes) et la CECM (Convention européenne de la construction métallique) organisent en commun leur symposium 1985. Il aura lieu à Luxembourg, du 9 au 11 septembre 1985, et aura pour thème «L'acier dans le bâtiment».

Le thème sera traité au cours de cinq séances:

- collaboration architecte — ingénieur — entrepreneur;
- codes et eurocodes;
- façades et énergie;
- construction mixte acier-béton;
- séismes et bâtiments en acier; feu et bâtiments en acier.

Le symposium devrait inspirer aux architectes et aux ingénieurs un état d'esprit avec lequel la conception et la réalisation de bâtiments devront être abordées si l'on veut mettre à profit les technologies et les progrès nouveaux qui ont été accomplis dans l'utilisation de l'acier pour le bâtiment. Ce symposium est parrainé par l'Institut américain pour la construction métallique (AISC) et l'Union internationale des architectes (UIA).

L'invitation préliminaire parue en février 1984, ainsi que d'autres renseignements peuvent être obtenus au secrétariat de l'AIPC, ETH-Hönggerberg, CH-8093 Zurich, Suisse, tél. 01/377 26 47, télex: 822 186 IABS CH.

Sécurité et assurance de la qualité des structures de génie civil

Tokyo, 4-6 septembre 1986

Le symposium présentera et discutera les aspects les plus divers d'une approche systématique de la sécurité et de l'assurance de la qualité des structures de génie civil.

Il traitera du projet et de la construction, de l'entretien et de l'exploitation de même que de la transformation et la démolition de bâtiments, ponts, structures en mer, centrales de production d'énergie et autres structures de génie civil.

Le symposium analysera les tâches et fonctions dans le processus de la construction:

- définition des buts et conditions d'utilisation;
- identification des dangers potentiels;

- évaluation des dangers potentiels et des risques acceptables;
- détermination et modélisation des scénarios de dangers potentiels;
- élaboration de mesures appropriées de prévention;
- introduction et application de ces mesures.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus au Secrétariat de l'AIPC, ETH-Hönggerberg, CH-8093 Zurich, Suisse.

Industrie et technique

Recommandations européennes pour le dimensionnement d'éléments à parois minces façonnés à froid

The Design and Testing of Connections in Steel Sheetings and Sections (publication CECM n° 21, 1983, £ 8) donne des recommandations pour la réalisation et l'interprétation d'essais sur assemblages et fixations sous charges de ruine et service, compte tenu des différents modes de ruine en cas de sollicitations par cisaillement ou traction. En plus de la détermination expérimentale des valeurs de calcul pour la force portante et des caractéristiques de rigidité, les recommandations donnent des formules de calcul pour fixations avec rivets aveugles, vis, clous, vis auto-percuses et auto-taraudeuses. Elles traitent en outre de l'influence de structures porteuses flexibles.

Ces recommandations et la publication *Mechanical Fasteners for Use in Steel Sheetings and Sections* (publication CECM n° 35, 1983, £ 10) constituent une documentation complète sur les moyens et la technique de fixation. Ces dernières recommandations contiennent les données essentielles sur les moyens de fixation et sur la réalisation des assemblages ainsi que les bases pour la détermination expérimentale des caractéristiques mécaniques des moyens de fixation nécessaire au dimensionnement. Les recommandations *The Design of Profiled Sheetings* (publication CECM n° 33, 1983, £ 6), résultats de plusieurs années de travail, donnent une vue d'ensemble de l'état des connaissances sur le dimensionnement de tôles profilées. Les règles de dimensionnement ont été largement acceptées par les pays membres.

En complément à ces règles de dimensionnement, les recommandations *Good Practice in Steel Cladding and Roofing* (publication CECM n° 34, 1983, £ 6) donnent des directives et suggestions pour la conception des toitures et façades, ainsi que pour la construction et l'entretien de tels éléments.

Toutes ces recommandations peuvent être commandées chez Constrado, NLA Tower, Addiscombe Road, GB-Croydon CR9 3HJ.

R. Baehre, professeur, président de la Commission CECM TC 7. M. Crisinel, membre suisse de la Commission CECM TC 7.